La peine de prison d'Oscar Pistorius est doublée en appel, passant de 6 à 13 ans pour le meurtre de sa petite amie

24/11/2017 à 15h55

La peine de prison d'Oscar Pistorius est doublée en appel, passant 6 ans à 13 ans et 5 mois pour le meurtre de sa petite amie Reeva Steenkamp. Le parquet sud-africain avait jugé sa première condamnation «scandaleusement inappropriée». Il s'agit du dernier rebondissement en date dans ce très long feuilleton judiciaire qui tient en haleine les médias sud-africains depuis quatre ans.

Cette nuit de la Saint-Valentin 2013, il abat de quatre balles, chez lui à Pretoria, sa petite amie Reeva Steenkamp, qui est enfermée dans les toilettes. Le sextuple champion paralympique plaide la méprise: il pensait qu'un cambrioleur s'était introduit dans sa maison située dans un lotissement ultra-sécurisé, typique des quartiers cossus d'une Afrique du Sud à la criminalité endémique.

En 2016, Oscar Pistorius est finalement condamné en appel à six ans de prison pour meurtre, un crime généralement puni de quinze ans de réclusion. Le parquet dénonce depuis la "clémence" de cette sanction.

Huffpost